

LE **BAL** DES DEBUTANTS

Qu'est-ce qu'un **musée** ?



Cahier d'**élève**



... Définitions du mot « musée »

Depuis le 4 janvier 2002, une loi redéfinit la notion de musée et remplace les textes de 1945 qui jusqu'alors constituaient la base du droit des musées.

Définition de la loi du 04 janvier 2002 :

Est considérée comme musée, au sens de la présente loi, « toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public ».

Définition de l'ICOM :

Le Conseil international des musées (ICOM), association internationale faisant partie des associations internationales non gouvernementales liées à l'UNESCO, a pour vocation de promouvoir les intérêts de la muséologie et des autres disciplines concernées par la gestion et les activités des musées.

Voici sa définition du musée (1986) :

« une institution, sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public et qui fait des recherches concernant les témoins matériels de l'Homme et de son environnement, les acquiert, les conserve, les communique et notamment les communique à des fins d'étude, d'éducation et de délectation. »

Définition du dictionnaire « le Petit Robert » :

musée, nom masculin :

« Etablissement dans lequel sont rassemblées et classées des collections d'objets présentant un intérêt historique, technique, scientifique, artistique en vue de leur conservation et de leur présentation au public »

© Le Petit Robert

... Définition du mot « patrimoine »

Définition du dictionnaire « le Petit Larousse » :

patrimoine, nom masculin :

« 1. ensemble de biens hérités du père et de la mère ; ensemble des biens de famille ; 2. Bien, héritage commun d'une collectivité, d'un groupe humain ; 3. patrimoine génétique, héréditaire : génome » © Le Petit Larousse